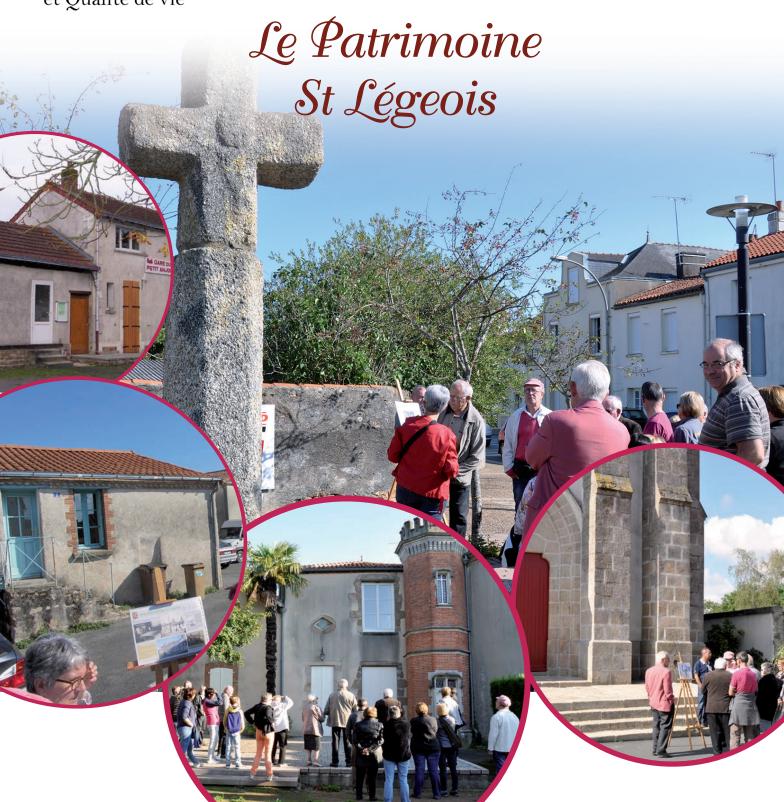


aint-Léger sous-Cholet

Informations municipales NOVEMBRE 2015

N°82





Saint-Léger-sous-Cholet

St-Léger sous Cholet





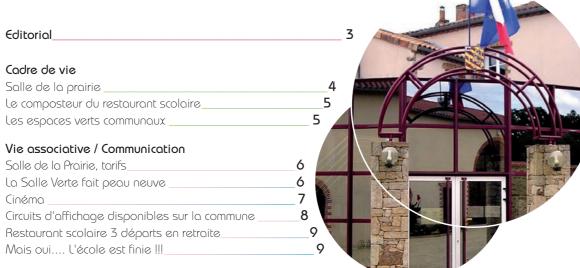
MAIRIE - Rue de Gasma 49 280 ST LEGER SOUS CHOLET Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61 Email : saint.leger.sous.cholet@wanadoo.f Site: www.saintlegersouscholet.f

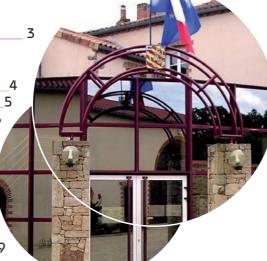
Horaires d'ouverture

Lundi : 15h - 18h Mardi, Mercredi et Vendredi

9h - 12h et 15h -18h Jeudi: 9h - 12h30 Samedi: 9h - 12h

Sommaire







Textes conçus par les commissions. les services municipaux et les associations communales

Mise en page et Impression:

Imprimerie Des Mauges St Macaire, 02 41 55 31 54

Le restaurant scolaire	10-11
Les TAP	
Un nouveau coordinateur-directeur des TAP :	
Vie associative / Communication	
ESSL BASKET	13
essl volley	
Les Amis de Léo	14-15
Association des parents d'élèves de l'école publique	16
Carisport	17
Alcool assistance	18
ADMR	18
Informations Diverses	
Maison d'animation du landreau	19
Permanences AIO (Accueil Information Orientation)	19
Mission Locale	20
Carsat	20
Pompier volontaire	21
Marine Nationale	21
Histoire	22-24



Editorial

Saint-léger-sous-Cholet

Le recensement du début d'année a permis d'évaluer précisément la population municipale de notre commune. Celle-ci a progressé de 215 habitants en 5 ans. Au cours de la décennie 2 000 nous avions perdu environ 150 habitants ces dernières années notre population a rebondi pour retrouver puis dépasser le pic historique de 1999. A la fin des années 90, la commune a compté jusqu'à 2 604 habitants en population municipale et 2 694 en population totale (avec les doubles comptes c'est-à-dire les personnes qui peuvent avoir deux lieux de résidence comme par exemple les jeunes étudiants dans une autre commune et qui sont absents la semaine, mais présents le week-end).

Recensements	Population Municipale	Population Totale	Nombre de Foyers
1999	2604 h	2694 h	
2005	2503 h	2614 h	925
2010	2483 h	2596 h	975
2015	2698 h	NC	1096

NC: Non Communiqué. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ne nous a pas encore communiqué le chiffre de la population totale 2015. Il y a ensuite un décalage de 2 à 3 ans pour la prise en compte des résultats du recensement dans les chiffres déclarés par l'INSEE au 1er janvier de chaque année.

Dans l'objectif de maintenir et développer les effectifs de nos écoles, de nos associations, mais aussi de maintenir les activités de nos commerces et de nos entreprises, les efforts de l'équipe municipale pour développer la population ont porté leurs fruits. Les chiffres 2015 établissent notre population municipale à 2698 habitants, soit une hausse de 8,7% par rapport à 2010 et de 3,6% par rapport à 1999. Les chiffres de la population devraient encore augmenter pendant 2 à 3 ans avant de se stabiliser.

J'ai souhaité que lors de la séance du 9 octobre dernier, le conseil municipal se saisisse du dossier de l'accueil des personnes venant de Syrie ou d'Irak et ayant obtenu le statut légal de réfugié. Le statut de réfugié, est régi par les conventions internationales. Il offre une protection et donc un permis de séjour à une personne persécutée dans son pays, sous le joug d'une dictature ou en guerre.

Rappelons qu'à l'échelle de notre département, environ 80 % des demandeurs d'asile n'obtiennent pas le statut de réfugiés, et se doivent donc de regagner leur pays. Le temps d'instruction des dossiers de demande d'asile peut prendre de nombreux mois.

Le Maine et Loire devrait recevoir environ 400 personnes sur les 30 000 réfugiés que notre pays s'est engagé à accueillir dans les deux ans qui viennent. Les réunions organisées par la préfecture de Maine et Loire sur le sujet, ont confirmé mon point du vue. Notre commune doit prendre sa part dans cet effort sans précédent en fonction de ses capacités et accueillir une famille de réfugiés. Mais cet accueil doit réunir plusieurs conditions pour être une réussite : un logement disponible dans la durée, un accompagnement social permettant l'intégration dans la société française à travers l'apprentissage de la langue et l'intégration au mode de vie occidental. Enfin, à terme, parvenir à une insertion professionnelle permettant de subvenir aux besoins familiaux. Le conseil municipal, à bulletin secret, a accepté, à la majorité de 20 pour et 2 contre, d'accueillir une famille si les conditions ci-dessus sont réunies.

Je voudrais terminer en évoquant la démission de Camille Oger, adjoint au cadre de vie. Camille a intégré l'équipe municipale lors des élections de mars 2008. Après deux années comme conseiller délégué au bulletin municipal, il est devenu adjoint à la vie culturelle en novembre 2010. Parmi toutes les missions qui lui ont été confiées, il a eu la lourde tâche, avec l'équipe municipale, et en partenariat avec les associations saint-légeoises, d'imaginer et de mettre en place, une animation culturelle. Dès la 1ère édition de « L'Art au Pas Léger » en 2012, la fête culturelle a permis de créer un moment fort, annuel, à la fois fédérateur et novateur. Une réussite appréciée de tous. A la suite des élections de mars 2014, toujours comme adjoint, il a animé avec Christian Usureau, le pôle « Cadre de vie » au sein de la nouvelle équipe municipale. Il a choisi, à la fin de l'été, d'abandonner pour des raisons personnelles son mandat. Au nom du conseil municipal et des Saint-Légeois, je le remercie très chaleureusement pour son engagement municipal et lui souhaite beaucoup de réussite.

> Le Maire. Jean-Paul OLIVARES



Commission Cadre de vie

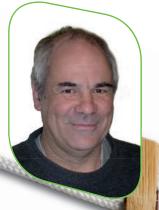
Saint-léger-sous-Cholet

Salle de la prairie

Les travaux de la salle des fêtes suivent leur cours normal.

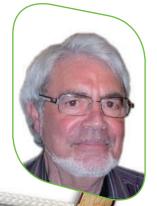
Les aménagements intérieurs, plafond, carrelage, sanitaires, stores sont en voie d'achèvement. Les travaux extérieurs, aménagement des parkings, voies d'accès etc... en cours actuellement, seront suivis par les plantations.

Sauf imprévu, le bâtiment sera livré début 2016 puis équipé.



Permanence Cadre de vie

Jean-Robert TIGNON



Permanence Cadre de vie

Christian USUREAU Samedi de 10h à 12h

Conseillers délégués : M. Dominique COUSIN Réseaux et énergies

M. Pascal DANIEAU
Patrimoine communal



Commission Cadre de vie

Saint-léger-sous-Cholet

Le composteur du restaurant scolaire

Depuis le 26 juin dernier, le composteur destiné à traiter les déchets du restaurant scolaire est en place à l'arrière du bâtiment, à l'entrée des bois de la Cheminée.

Le compost ainsi produit sera utilisé dans les espaces verts de la Commune.

La composition finale d'un compost dépend de plusieurs paramètres, dont les déchets qui ont servi à le fabriquer, la conduite du processus de compostage, la maturité du compost. Plusieurs phases se succèdent ainsi dans cette transformation.

Aussi, la mise en place étant récente, quelques « adaptations » sont encore nécessaires. Nous devons trouver l'équilibre entre les proportions des matières, l'humidité, l'aération ... pour que cette pratique donne toute sa satisfaction pour l'environnement et l'économie.

Les espaces verts communaux

L'entretien des plantations, haies, arbustes, arbres, présents sur le domaine public est exclusivement de la compétence des services municipaux.

En aucun cas, il n'appartient à un particulier de réaliser lui-même la taille ou l'élagage de ces biens communaux.

Si des végétaux s'étoffent et débordent sur votre propriété, n'hésitez pas à en avertir la Mairie qui commandera les services techniques pour assurer les coupes nécessaires.

Nous rappelons que vous devez également veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière.

Merci pour votre compréhension.



Les plantes des massifs sont la propriété de la commune et non un libre service !

Les arracher pour les replanter chez soi constitue un vol et dans ce cas plainte est déposée auprès de la gendarmerie.



Commission

Vie associative / Communication

Saint-léger-sous-Cholet

Salle de la Prairie, des tarifs adaptés pour les St Légeois

L'ouverture de la salle de la Prairie est prévue pour Avril 2016.

Le conseil municipal, sur proposition de la Commission Vie Associative et Communication, a voté en juin les tarifs qui seront appliqués en fonction du type de réservation.

S'agissant d'un équipement financé en grande partie par les impôts locaux acquittés par les St Légeois, nous avons souhaité mettre en place des tarifs attractifs pour les habitants de notre commune. Ainsi tous les particuliers St Légeois bénéficieront d'une réduction de 35% sur le tarif de base ci-dessous :



Permanence

Jean-Pierre JOSELON Samedi de 10h à 12h

Vie Associative



Permanence Communication

Valérie MORILLON Samedi de 10h à 12h

Conseillère municipale, déléguée au C.M.E. Magalie TIGNON

		Toutes les salles	Salle principale + Bar + Cuisine	Les 2 salles + Bar	Salle Principale + Bar	Salle Annexe + Bar
Réduction sur Tarif de base			20%	30%	40%	75%
I journée week-end ou jour férié		1 400 €	1 120 €	980 €	840 €	350 €
I journée sur semaine réduction de	20%	1 120€	896 €	784 €	672 €	280 €
Location 2 jours week-end (mariage)		1 750 €	1 400 €	1 225 €	1 050 €	438 €

	CARIFS A	ICULIERS ST	LÉGEOIS		
	Toutes	Salle	Les 2	Salle	Salle
	les	principale	salles +	Principale	Annexe
	salles	+ Bar +	Bar	+ Bar	+ Bar
		Cuisine		-	
	-	20%	30%	40%	75%
	910€	728 €	637 €	546 €	228 €
20%	728 €	582€	510€	437 €	182€
	1 138 €	910€	796 €	683 €	284 €

TARIFS DE BASE APPLICABLES AUX PARTICULIERS EXTÉRIEURS

Réduction sur Tarif de base

I journée week-end ou jour férié I journée sur semaine réduction de Location 2 jours week-end (mariage)

Lea Associations et les Entreprises St Légeoises bénéficient également de tarifs adaptés et étudiés en fonction du type de manifestation.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à vous adresser en mairie.

La Salle Verte fait peau neuve

Pour être en conformité avec les nouvelles normes de la FFBB (Fédération Française de Basket Ball) selon lesquelles les lignes de tous les terrains de basket devaient être modifiées pour le 15 septembre 2015, le traçage de ces lignes a donc été réalisé en juillet dans les deux salles de sports.

L'équipe municipale a pris la décision de profiter de ces travaux pour faire refaire le sol de la salle verte par la pose d'une nouvelle résine. Cette intervention a été réalisée par la SARL TRACES&SOLS de MORTAGNE SUR SEVRE pour un montant de 19 024.80 € TTC. C'est donc sur un sol flambant neuf que les basketteurs et les volleyeurs ont démarré cette nouvelle saison.



Afin de pouvoir conserver cette nouvelle surface dans un excellent état, la municipalité a décidé d'acheter un revêtement (moquette) qui sera installé dans la salle verte par les Services Techniques Municipaux lors de l'organisation de manifestations extra sportives comme la Randonnée du Boudin par exemple.

Enfin, il est rappelé à toutes les personnes qui entrent dans les salles de sports qu'il est strictement interdit d'y introduire des vélos. Une communication par voie d'affichage à l'entrée des salles a été mise en place et la commission étudie la réalisation par les services techniques d'un abri à vélos qui pourrait être installé à proximité.



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Des circuits d'affichage disponibles sur la commune

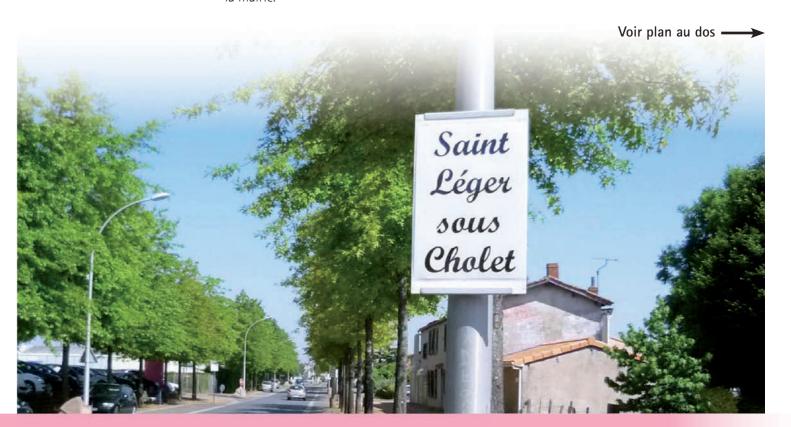
Associations, entreprises, commerçants, la commune met à votre disposition un double circuit d'affichage sur les 5 accès dans la commune. Vous trouverez en annexe un plan de la commune sur lequel sont matérialisés deux circuits (rouge et bleu).

Nous avons en effet décidé depuis quelques années la mise en place de deux circuits d'affichage pour permettre à deux organismes de pouvoir communiquer en même temps lorsque les manifestations ou les évènements sont organisés au cours de la même période (c'est le cas en ce mois d'octobre pour la Randonnée des Boudins et la Fête du Boudin).

Chaque circuit comprend 15 supports (3 supports sur chaque axe d'entrée dans la commune). Lorsque vous souhaitez communiquer sur votre manifestation ou promouvoir une action commerciale, il vous suffit d'effectuer votre réservation de panneaux auprès de la mairie sur lesquels vous devrez coller vos affiches pour ensuite installer les panneaux sur les supports réservés à cet effet. Bien entendu, lorsque la manifestation est terminée, vous devez, sans délai, récupérer les panneaux pour les retourner en mairie à l'accueil. L'intérêt de pouvoir afficher sur trois panneaux à chaque entrée de la commune c'est de faire passer des messages courts et percutants (l'idéal, pour une meilleure visibilité, c'est d'utiliser des affiches de couleur jaune fluo).

Vous disposez également des claustras à l'entrée de la commune (en venant de Cholet) pour y apposer vos panneaux d'affichage. Bien entendu vous devez en faire la demande préalable en mairie pour permettre notamment aux services techniques de retirer la banderole de la commune lorsqu'elle est déjà en place. Nous vous rappelons également qu'en dehors des supports ci-dessus, l'installation de panneaux d'affichage est interdite sur le territoire communal.

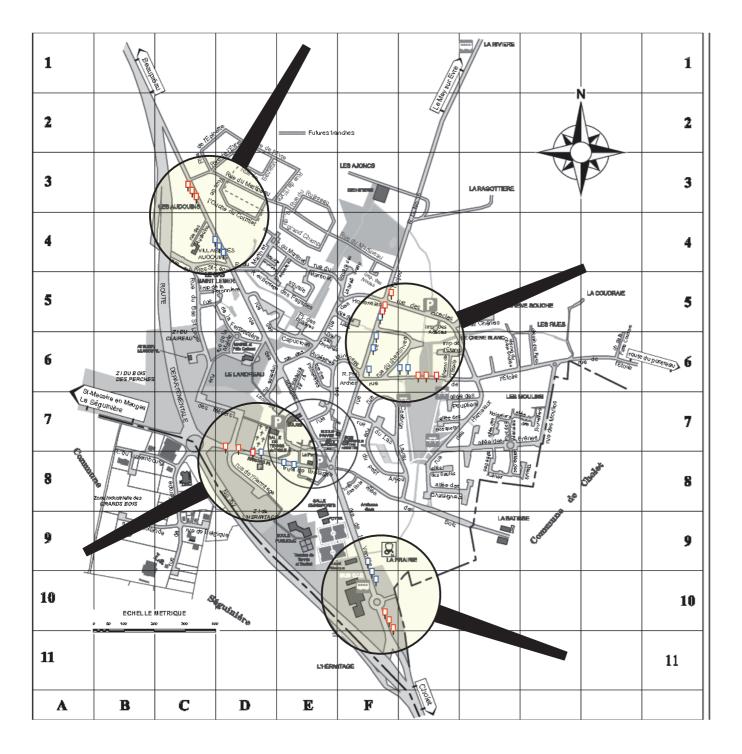
Vous pourrez obtenir tout renseignement complémentaire sur ces modes d'affichages en contactant la mairie.





Commission Vie associative / Communication Saint-léger-sous-Cholet

IMPLANTATION DES SUPPORTS POUR AFFICHAGE AUX ENTREES DE LA COMMUNE





Commission Vie associative / Communication

Saint-léger-sous-Cholet

Trois employées du restaurant scolaire sont parties à la retraite.

Claudine Godineau, Maryvonne Potiron et Denise Moron étaient conviées à la Mairie de St Léger, fin juin à l'occasion de leur départ à la retraite.

Toutes trois liées par la même activité au sein du restaurant scolaire, elles étaient au service des enfants et des St Légeois.

Claudine Godineau, arrivée en 2011, était agent au restaurant scolaire et à l'entretien de la Maison de l'enfance. Maryvonne Potiron, titularisée en 2003, était agent au restaurant scolaire et à l'entretien des salles de sports et des vestiaires du foot. Denise Moron, titulaire depuis 1986, était agent au restaurant scolaire et à l'entretien de l'école.

L'ensemble de la municipalité les remercie et leur souhaite une bonne retraite.



Mais oui.... L'école est finie !!!

Pascal Fontenit, Instituteur et Directeur de l'école publique est parti à la retraite en juin dernier.

Arrivé à St Léger en septembre 1994, il y est resté 21 ans, dont un en tant que directeur de l'élémentaire. Pascal a apprécié la quiétude qui règne à St Léger, permettant de privilégier la pédagogie à la discipline.

Le travail en équipe a également été un facteur très motivant, la stabilité de l'équipe enseignante a permis de travailler sur de nombreux projets communs sur le long terme.

Pascal a souvent mentionné le cadre exceptionnel de l'école, à proximité du petit bois de la cheminée, ce qui représente un atout pour l'école. Son slogan favori était "il y a St Léger et le reste du monde" voulant ainsi rappeler que le bien être y est constant.

Nous le remercions pour son implication au sein de l'école et des élèves et lui souhaitons un bel avenir dans ses nouvelles activités de retraité.

Depuis la rentrée, les écoles maternelle et élémentaire publiques ont fusionné et Servane Allain en a pris la direction.





Commission Vie Sociale

Saint-léger-sous-Cholet

Le restaurant scolaire

317 petits élèves inscrits au restaurant scolaire à la rentrée 2015/2016, soit une moyenne de 220 – 230 présents chaque jour.

Pour nourrir et encadrer tout ce petit monde, une équipe de 12 personnes est nécessaire, dirigée par

Anthony Letheule, cuisinier.



Permanence Vie Sociale

Chantal RIPOCHE



Permanence Vie Sociale

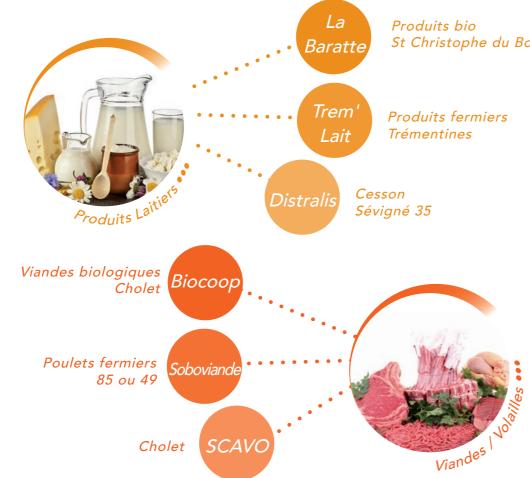
Marie-Françoise CEUS

Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse et au Centre Social Claire BIMIER



Les enfants ont ainsi le plaisir de déguster des saveurs authentiques et découvrir des plats cuisinés sur place tels que : du filet mignon, de la paella, de la ratatouille, des choux crème, etc...

Les repas sont cuisinés sur place avec 85% de produits frais. Ils proviennent tous de circuits courts (production locale ou régionale), et certains sont issus de l'agriculture biologique.





Pour permettre la confection des repas, la commune a dû renouveler les équipements de la cuisine :

Le tarif demandé aux familles pou

Le prix total réel

enfant **est de 3,38** €

• 1.39€ pour l'alimentation

Commission Vie Sociale

Saint-léger-sous-Cholet





Poisson frais Rezé 44



La Séguinière







St Léger sous Cholet



Un dessert du chef apprecié des enfants Biscuit roulé à la fraise

pour 10 personnes





Progression de la recette :

Séparer les blancs et les jaunes des œufs, Mélanger les jaunes avec le sucre; Ajouter la farine, le sucre vanillé et la levure.

Monter les blancs en neige, puis incorporer les au mélange précédent;

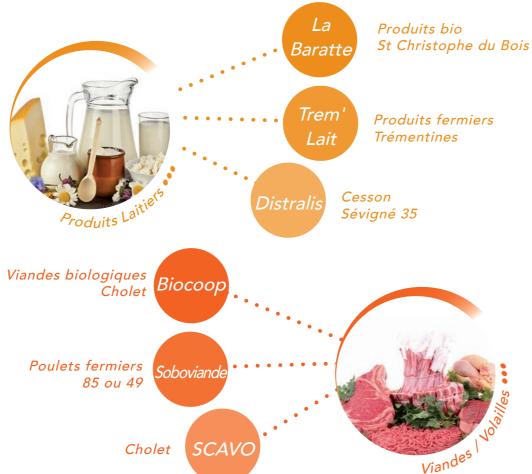
Tapissez la plaque du four de papier sulfurisé beurré;

Étaler la pâte à biscuit;

Enfournez à (210°C) pendant 10 min. Une fois la cuisson terminée, rouler le biscuit immédiatement avec le papier sulfurisé. Laisser refroidir, puis dérouler, et retirer le papier;

Étaler la confiture sur la pâte, et rouler le à nouveau, puis saupoudrez de sucre glace.

Bon appétit!!





Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet

Pour s'y retrouver dans les différents « temps » des enfants :

Ecole, TAP, APS, ALSH, restaurant scolaire? A qui s'adresser?

Dans une journée, les enfants fréquentent différents lieux, utilisent différents services. Voici un petit memento pour s'y retrouver et savoir qui contacter en cas de besoin.

Les écoles



maternelle et élémentaire :

Directrice Mme Servane Allain Téléphone: 02 41 58 33 19 maternelle 02 41 58 04 55 élémentaire

Ecole privée « Les Tilleuls » :

Directrice Mme Isabelle Blanchard Téléphone: 02 41 56 25 25



Directeur Jérôme Jordan Téléphone: 06 49 99 09 77

Mail: servicesadministratifs.mairie@orange.fr Horaires : De 14h45 à 16h15 Le lundi pour l'école privée

Le mardi pour l'école publique maternelle Le jeudi pour l'école publique élémentaire

Restaurant Scolaire

Responsable Anthony Letheule Téléphone: 02 41 70 88 32 Mail: restoscolairestleger@orange.fr



Organisation et gestion AELA Association Enfance Loisirs Animation

APS

Directrice Marylise Pouvreau Téléphone: 02 41 58 15 09

Accueil Périscolaire

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement (= mercredi petites vacances et été)

Directrice Marylise Pouvreau Téléphone: 02 41 58 15 09

Multi Accueil

Directrice Maryline Seguin Téléphone: 02 41 56 26 59

Pour accéder au blog, rendez-vous sur : www.toutemonannee.com rubrique «visiteurs» code: 6df4m6b



Un nouveau coordinateur-directeur des TAP: Jérôme JORDAN

Aurélie Baumard, recrutée en mai, n'a pas pu poursuivre sa mission pour raison de santé. Ainsi Jérôme Jordan a pris le relais le 7 septembre dernier. Il a mis en place un blog où vous pourrez trouver toutes les informations sur les TAP et les photos de vos enfants en activité.



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

ESSL BASKET

La Coupe de l'Anjou remportée par l'équipe sénior féminine de Basket.

L'équipe senior filles, accompagnée de quelques cadettes de l'ESSL Basket (Entente Sportive St Légeoise) était conviée début juillet à la Mairie de St Léger, à une réception en l'honneur de leurs très bons résultats. Victorieuses de la Coupe de l'Anjou, elles montent également en Championnat Régional!

Déjà reçues l'année dernière, Le Maire Jean-Paul Olivarès leur avait proposé de prendre un abonnement, c'est chose faite. C'est une fierté pour la commune, cela lui donne une très belle image. Les structures d'encadrement d'un très haut niveau ont également été mises en valeur, elles ont permis au club de remporter de nombreux trophées.

Les cadettes jouent régulièrement avec les seniors, elles sont coachées par Xavier Boisiaud et entraînées par Fabrice Pineau. Ces deux équipes s'enrichissent et se nourrissent à déclaré Alain Tisserond, président du Club, la dynamique est assurée pour plusieurs années!



Contact:

Jean-Etienne Tignon

ou essivolleu@laposte.net

ou 02 41 71 25 28

Saison 2015/2016: ESSL Volley Ball

Cette année, le club compte une vingtaine de licenciés répartis en 2 équipes :

- une équipe jeune M17 régionale
- une équipe sénior masculine évoluant en régionale

Les rencontres:

Les entrainements pour les jeunes ont lieu tous les mercredis soir à 19h et les matchs le samedi après-midi. Les entrainements pour les séniors ont lieu tous les mercredis soir à 20h30 et les matchs le samedi soir à 21h.

Le club est à la recherche de nouveaux joueurs masculins comme féminins de tous niveaux et de tout âge pour compléter ou créer des équipes jeunes, séniors ou même détente (match en semaine). Il est possible de venir participer à plusieurs entrainements avant de vous engager.

Les joueurs vous attendent nombreux pour les encourager à l'occasion des matchs.

Match à domicile pour l'équipe Sénior :

- 21 novembre 21H contre St Macaire (derby)
- 5 décembre 21H contre Mayenne
- 9 janvier 21H contre Mamers
- 30 janvier 21H contre le SCO Angers
- 20 février 21H contre la Ferté Bernard
- 12 mars 21H contre Entrammes
- 23 avril 21H contre St Barthélémy d'Anjou



Commission

Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Les Amis de Léo

Journée du patrimoine

Le dimanche 20 septembre, un circuit découverte du patrimoine saint-légeois a été proposé aux habitants, avec présentation de 10 panneaux le long du parcours.

Idée cadeau pour les fêtes de fin d'année

Pour Noël, les Amis de Léo proposent à la vente un livre d'une valeur de 10 euros d'une quarantaine de cartes postales éditées depuis plus de 100 ans sur des lieux choisis de Saint Léger.

Il est né de la passion de plusieurs collectionneurs, lesquels ont patiemment recherché, depuis une vingtaine d'années, toute trace de cartes postales anciennes "inédites", les ont regroupées et ont tenu à partager quelques anecdotes et morceaux d'histoire. Vous pourrez constater, au côté de ces photos anciennes, les métamorphoses apportées, avec des clichés datant de 2014 et 2015.

Laissez-vous transporter par votre imagination, vous baladant à pied, à cheval ou à vélo dans les rues de notre petit village de 600 habitants, lorsqu'il n'avait ni électricité ni eau courante, qu'il fallait se chauffer au feu de bois et puiser l'eau. La belle époque ?

Une feuille volante est encartée dans ce bulletin municipal. Vous pouvez y faire la réservation du livre et la déposer avant le samedi 5 décembre à l'accueil en mairie, à la pharmacie ou dans les 3 boulangeries saint-légeoises.

Ce livre, « Souvenir de Saint Léger sous Cholet », sera à retirer lors de notre animation de Noël, le samedi 12 décembre.

Animation de Noël

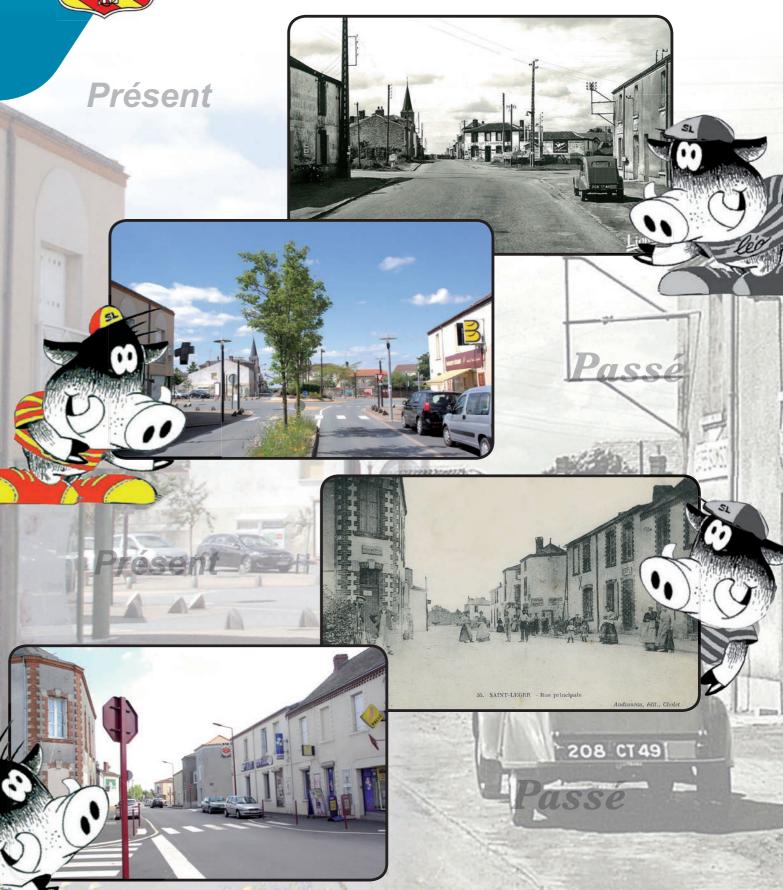
Elle aura lieu le samedi 12 décembre de 10h à 18h à la gare. Des mini-lotos seront organisés pour les enfants durant l'après-midi. La calèche et le Père Noël seront là, avec crêpes et vin chaud. D'autres animations sont à l'étude.





Commission Vie associative / Communication

Saint-léger-sous-Cholet



Contact :

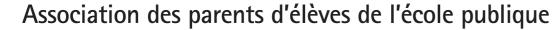
31 allée des Bois 49 280 Saint-Léger-sous-Cholet





Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet



Cette année, notre association est constituée de 12 membres du Bureau et de 27 membres Participants, tous parents d'élèves bénévoles.

Toute l'année, l'A.P.E. organise diverses manifestations qui permettent de récolter des fonds destinés à financer une grande partie des activités scolaires et extrascolaires de vos enfants afin de diminuer l'engagement financier des familles.

Les élèves de maternelles profitent tout au long de leurs cycles de différentes activités telles que la piscine, la patinoire, les sorties aux musées, les spectacles, sans oublier les sorties de fin d'année vers les fermes et zoos de la région.

Les élèves de l'école élémentaire quant à eux, découvrent la pratique du poney durant une semaine passée dans un centre équestre de la région, participent à un séjour d'initiation à la voile au centre de loisirs de RIBOU et terminent en CM par une inoubliable semaine de classe de mer sur l'Ile de Noirmoutier.

Cette année l'association va également financer l'achat d'ordinateurs portables, mais aussi de vidéo projecteurs, livres, affiches, fournitures pour les activités manuelles, goûter de Noël, etc....

L'implication des membres bénévoles de l'association et des professeurs permet aujourd'hui à tous les enfants de l'école publique de suivre une année scolaire plus complète et diversifiée à travers de nombreuses activités.

Accueillant avec enthousiasme de nouveaux bénévoles, nous serions heureux de vous compter parmi nous, tant pour la préparation et l'organisation, que pour la tenue des manifestations.

L'équipe A.P.E

Dates de manifestations :

- 15 Novembre : LOTO
- Novembre et Avril : Commandes de madeleines et biscuits Bijou
- 22 Janvier : Galette des rois et sa tombola
- 19 Mars: La Soirée Familiale.
- 25 juin : La Fête de l'école



Contact :

Mélanie CANTE - Tel : 02 41 75 14 91 Olivier LE CASTREC - Tél. 09 54 96 21 52

Site internet: http://apeecolepublique.over-blog.fr Adresse mail: apeecolepublique49280@yahoo.fr



Commission Vie associative / Communication

Saint-léger-sous-Cholet



Cette année,
plus de 29 000 euros
ont été distribués
aux 17 associations
venant en aide
aux personnes en
situation de handicap



Carisport

L'édition 2015 du **tournoi Carisport** étant passée, il est l'heure de faire les bilans, et à ce titre la section St-Légeoise tenait à remercier l'ensemble des bénévoles, familles d'accueil, sponsors, municipalité, qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette manifestation en août dernier.

Cette année, la fréquentation du public sur le site de Saint-Léger-sous-Cholet a connu une légère baisse les 22 et 23 août dernier (sans doute due aux affiches proposées et peut-être la pluie matinale du dimanche matin). Ce qui n'empêche qu'au final, après les bilans des autres sites (Bégrolles, Jallais) et surtout le May sur Evre (très bonne affluence le dimanche après-midi), le résultat sera largement positif. Les chiffres seront publiés définitivement lors de la prochaine assemblée générale en avril 2016, et ainsi répondre favorablement aux divers projets des associations bénéficiaires retenus pour l'an prochain.

Cette année, plus de **29 000 euros** ont été distribués aux 17 associations (essentiellement du grand ouest), venant en aide aux personnes en situation de handicap. Au nom des membres des douze communes associées, merci encore, et nous vous donnons rendez-vous d'ores et déjà pour l'édition 2016, les 20 et 21 Août.

Un grand merci également aux membres du Comité des Fêtes de Saint-Léger qui ont pensé à l'association Carisport pour leur reverser les recettes du bar à l'occasion de l'Art au Pas Léger en juin dernier. Cette manifestation organisée tous les ans par la commune de Saint-Léger a permis la remise d'un chèque de 900 euros au bénéfice de Carisport. Merci également à toute l'équipe du Conseil municipal de Saint-Léger sous Cholet.

Le Bureau Carisport St-Léger

Contact : JF Dabin 06 31 57 68 68





Pour tous Renseignements

Vous pouvez nous Contacter au :

Agnès GONTIER : 06 64 90 54 51 agnesgontier@aol.com Sylvie GABOREAU : 02 41 55 56 81 Annie MAUDET : 02 41 65 54 01

06 82 95 43 37 Auguste CHARRIER : 02 41 56 33 49 06 73 60 86 71

Mails :

alcool.assistance49@orange.fr secretariat.alcoolassistance49@orange.fr





Vie associative / Communication

Saint-léger-sous-Cholet

FRANCE

FONDATION

Alcool assistance

Espace de Parole 2015 - ENFANTS- ADOS Lieu d'Accueil de CHOLET

Espace de Parole Spécifique ENFANTS 10 à 18 Ans-(Libre et Gratuit)

Un de tes parents est dépendant de l'alcool ? Tu te poses des questions sur toi, ta place dans ta famille, ton rôle ?

Tu as honte ? Tu te sens différent ?

Tu te sens différent ? Tu as peur, en colère ?

Avec d'autres jeunes, rencontrant le même problème, tu pourras en parler **en toute confidentialité**, première étape pour aller mieux !

Salle « Bréhat » Ferme des Turbaudières

Rue Azay le Rideau (Quartier Claire Fontaine) 49300 CHOLET

Tous les 4^{èmes} mardi de chaque mois, de 19h30 à 20h30 :

27 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril, 26 mai, 23 juin, 28 juillet, 25 août, 22 septembre, 27 octobre, 24 novembre, 15 décembre

ADMR





ADMR Les Trois Chênes

Couchers tardifs, passages rassurants, aide aux actes essentiels, l'ADMR répond aussi à vos besoins la nuit.

Nous nous adaptons à votre rythme Notre équipe de nuit apporte une aide :

- occasionnelle ou régulière
- une ou plusieurs fois par nuit
- avec des passages à domicile de 30 minutes à 1 heure
- dont le rythme est défini selon vos besoins

Les interventions sont organisées avec vous, entre 20h30 et 4h30. L'aide à domicile passe une ou plusieurs fois par nuit pour vous accompagner dans certains actes : coucher, déshabillage, toilette, déplacements, lever, habillage ...

Nous sommes à vos côtés pour vous permettre de bien vivre vos nuits et pour apporter à vos proches une certaine sérénité.

Une équipe de professionnels qualifiés et formés

Notre équipe est composée de 3 aides à domicile qualifiées et formées pour travailler la nuit et pour vous accompagner dans des actes essentiels ou simplement pour vous rassurer.

Un service de proximité

 $L'\'equipe de nuit de l'ADMR \ Val \ du \ Tr\'ezon \ intervient \ de \ 20h30 \ \grave{a} \ 4h30 \ au \ domicile \ des \ habitants \ de \ 14 \ communes.$



Pour un besoin la nuit,
Contactez-nous!
ADMR Val du Trézon La Novathèque, 5 bd Pierre Lecoq
49300 CHOLET
02 41 58 05 46
val-trezon@asso.fede49.admr.org

Pour un besoin d'Aide à la personne, maintien à domicile, Ménage-repassage, garde d'enfants, téléassistance, soutien familial
Contactez-nous!

ADMR Les Trois Chênes
5 bis rue de la Garenne 49280 LA SEGUINIERE
02 41 71 40 08 - 3chenes@asso.fede49.admr.org



Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Maison d'animation du landreau

Portes Ouvertes le SAMEDI 28 NOVEMBRE 2015

à la maison d'animation « le Landreau », 2 rue de Gasma à ST LEGER, de 13h30 à 17h00.

- Présentation de la Maison d'animation et des diverses activités proposées au cours de la semaine.
- Vente de pâtisseries et d'objets confectionnés par les résidents au cours de l'année.
- Boisson offerte.

Venez nombreux !!



Le Choletais L'audace pour réussi

Permanences AIO (Accueil Information Orientation) pour le logement des jeunes

Depuis le 4 septembre dernier, l'AlO offre un accompagnement à destination des jeunes de 16 à 30 ans, pour toutes leurs questions liées au logement.

Je recherche un logement.... Et ce n'est pas toujours simple d'en obtenir les clefs! J'envisage de faire une formation dans une autre ville et je recherche une solution d'hébergement à moindre coût

J'ai trouvé un logement et je souhaite un coup de pouce dans mes démarches administratives : dossier de demandes d'aide au logement ... !

J'ai un logement et je rencontre des difficultés!

Pour que chaque jeune trouve des réponses à ses questions sur le logement, quel que soit son lieu de résidence, un conseiller habitat de l'Association Habitat Jeunes du Choletais assure une permanence :

- . tous les vendredis de 9h à 12h
- . sur RDV (au 02 41 71 36 36 aio.cac@aio49.fr)
- . à la Résidence Habitat Jeunes les Pâquerettes (5 rue de la Casse à Cholet)







Informations Diverses

Saint-léger-sous-Cholet

Mission Locale





DES CONSFILLERS à votre écoute

DES REPONSES à vos questions

à votre disposition

Vous avez entre 16 et 25 ans et êtes sortis du système scolaire, nous vous proposons une aide et un accompagnement personnalisé dans le cadre d'entretiens individuels sur les questions d'orientation, accès à l'emploi, la formation, la mobilité....

Un accueil de proximité selon votre lieu d'habitation :

rendez- vous, téléphonez au 02.41.49.81.00

48, rue des Bons Enfants-49300 CHOLET Tél: 02.41.49.81.00 -- Email: mlc@mlducholetais.org

Carsat





Lieutenant Anthony BOSSARD Tél. 06 89 20 07 49

Contact :

Pompier volontaire

Diverses

Informations

Vos pompiers du May sur Evre

Nous sommes: informaticiens, étudiants, plombiers, infirmiers, employés de l'industrie, charpentiers, chauffeurs...



Devenir volontaire est accessible aux gens a aordinaires

Saint-léger-sous-Cholet

QUI SONT-ILS?

Mais nous sommes aussi: **POMPIERS VOLONTAIRES**

Et nous souhaitons vous faire découvrir notre passion en vous invitant à une soirée ou vous pourrez apprendre à mieux nous connaitre.

Pour être pompier au May vous pouvez travailler ou habiter sur les communes du May sur Evre, de la Jubaudière, de Bégrolles en mauges ou de Saint Léger sous Cholet.

Marine Nationale





DES SERVICES

pour connaître l'adresse où vous pouvez prendre



Histoire

Saint-léger-sous-Cholet

Le chemin de Grande Circulation n°11 de Beaupréau à Cholet, par Saint Léger (suite et fin)

En 1845, une somme de 40.000 francs est allouée à la Route n° 11 dont on a enfin pris conscience de son importance :

« Le conseil d'arrondissement de Beaupréau demande qu'il soit créé un embranchement de Cholet à la Loire, qui traverserait tout l'arrondissement du sud au nord, et qu'il serait désirable de voir aboutir à Chalonnes... Les immenses avantages que cette ligne assurerait à l'arrondissement de Beaupréau, si riche en productions de toutes natures, et à la ville de Cholet dont le commerce réclame des moyens faciles et prompts de communication et de transport.

L'envoi sur Paris et la Normandie de plus de 50.000 bœufs, le transport des laines, lins, fils et tissus, des céréales, de la chaux pour l'agriculture et la construction, des fers, bois et autres matériaux, sans parler de la circulation des voyageurs, tout cela serait pour le pays et pour la compagnie qui se chargerait de l'exécution de cet embranchement, la source de bénéfices considérables... »

En 1852, le Route Départementale n° 11 sera enfin totalement terminée et ouverte à la circulation. Dès 1858, le département était traversé par 28 grandes routes, tant royales que départementales. Parmi celles-ci, on comptait : (Le M et L, éditions du Bastion, p 25)

- la route impériale n° 160 de Saumur au Sables d'Olonne, par Cholet
- la route départementale n° 11 de Cholet à Beaupréau (17 km 800)
- la route départementale n° 17 de Cholet à Chalonnes
- la route stratégique n° 1 de Poitiers à Nantes
- la route stratégique n° 7 de Cholet à Saint Jean de Monts
- la route stratégique n° 28 de Beaupréau à Clisson

Depuis Décembre 2008, la route départementale n° 752 (ancienne RD 11) est ouverte à la circulation en deux fois deux voie, après plus de dix ans d'énormes travaux routiers et d'ouvrages d'art...

Elle doit se raccorder au Nord de Beaupréau à une autre deux fois deux voies en projet en Loire atlantique, voie dite « Grand contournement de Nantes, de Vallet à Ancenis, qui traversera les Mauges sur 24 km. D'ici 2020, aucun point du Maine et Loire ne sera à plus de 15 Minutes d'une voie rapide.

Les routes stratégiques

Louis Philippe, roi des Français, est contesté par les « légitimistes » et a de bonnes raisons de craindre un nouveau soulèvement en Vendée.

A la suite de la tentative de soulèvement légitimiste par la duchesse de Berry en 1832, le roi Louis Philippe décide la construction d'un réseau de routes dans l'ouest, supposé permettre une arrivée rapide des forces armées.

Les articles 6 à 10 de la loi du 27 Juin 1833 établissent un système de routes stratégiques dans les départements de l'Ouest. Leur objet était de mettre fin aux guerres civiles qui ont désolé la Vendée. Ces routes, soumises aux autorités militaires sont au nombre de 38, numérotées par le règlement du 29 Novembre 1833 qui en a fixé le nombre et la direction.

Les routes stratégiques étaient destinées à faciliter les opérations et les approvisionnements des armées en cas d'insurrection. Elles sont mises au gabarit des routes impériales. Elles ont en outre offert la possibilité de développer le commerce, car étant utilisées comme des routes normales. Elles ont également initié les troupes aux travaux publics, grâce à l'emploi sur les chantiers des soldats du 36^{ème} régiment de ligne.



Histoire

Saint-Léger-sous-Cholet

23

La loi a affecté un crédit de 12 millions de francs pour leur construction et les départements ont été appelés à participer à la construction des routes de Poitiers à Nantes et de Saumur à la Rochelle. L'entretien a été réparti financièrement entre l'Etat (2/3) et le département (1/3)

Le décret du 3 Juin 1832 fait proclamer l'état de siège dans le département de Maine et Loire et les régiments de ligne procèdent au désarmement des campagnes. En vertu de la Loi du 27 Juin 1833, une commission composée du Préfet, du Général commandant le département, de deux inspecteurs des Ponts et Chaussées et de l'ingénieur en chef, trace un plan général de 12 « routes stratégiques » (six de 118 km sur la rive gauche de la Loire et six de 128 km sur la rive droite).

Selon le dictionnaire Littré, les « routes militaires » ont huit mètres de largeur avec les fossés, et sont destinées à faciliter le déplacement rapide et en toute sécurité des troupes chargées de maintenir l'ordre, d'où leur rectitude et leur longueur. Elles devaient donc permettre aux troupes de pénétrer dans les Mauges et en Vendée pour réprimer les tentatives de soulèvement. Elles se sont ajoutées aux 396 km de routes royales et aux 572 km de routes départementales déjà existant.

Les travaux sont achevés en fin d'année 1837, grâce en partie à l'emploi sur les chantiers des soldats du 36^{ème} régiment de ligne. Avec le temps, l'absence de soulèvement dans l'ouest et les meilleures relations avec l'Angleterre ont fait perdre leur importance aux routes stratégiques. Elles furent déclassées et intégrées dans le réseau des routes impériales et départementales.

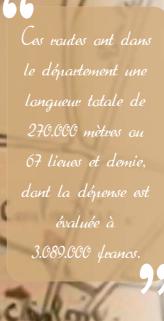
Le décret du 10 Juillet 1862 a supprimé ces « routes stratégiques » dont le nom rappelait trop de tristes souvenirs.. (Cahier des Mauges n° 6 et rapports du conseil général)

- Extrait du rapport du conseil général de 1833 relatant les évènements qui ont motivé la construction de ces routes stratégiques :
- « M. le Préfet retrace en peu de mots au Conseil les douloureuses circonstances sous lesquelles s'ouvrirent la dernière sessions..

Les soulèvements qui s'opérèrent le 23 Mai et le 4 Juin furent étouffés dès le 11 le même mois par la répression des rebelles près Jallais, grâce au zèle admirable des gardes nationales et au courage infatigable de nos soldats. Ces essais de guerre civile si promptement déconcertés ont démontré l'impuissance des ennemis du Gouvernement à reconstituer l'ancienne Vendée. Il ne reste plus aujourd'hui de ces soulèvements partiels que quelques bandes peu nombreuses, poursuivies de toutes parts par les soldats. Elles ont commis dans l'arrière pays de Segré des excès graves envers quelques habitants et notamment envers les malheureux Guitré et Cheray qu'elles ont assassinés. Sur la rive gauche de la Loire, elles ont récemment dévalisé la perception de Coron qui avait négligé de se faire escorter et tiré des coups de fusils sur un détachement. Mais ces actes si fâcheux qu'ils soient ne peuvent avoir une importance grave. L'administration fait tous ses efforts pour détruire ces derniers restes de la chouannerie et elle considère l'établissement d'une gendarmerie nombreuse comme le moyen le plus efficace pour atteindre à ce but. Elle regrette que ses vœux à cet égard n'aient pas été accueillis par l'autorité supérieure et elle invite le conseil à y joindre les siens... »

- Extrait du rapport du conseil général de 1834 sur les routes stratégiques :
- « Routes stratégiques. Situation générale.

M. le Préfet a mis sous les yeux du conseil général un rapport de M. l'ingénieur en chef des routes stratégiques sur la situation de ces routes et un aperçu des dépenses auxquelles elles donnent lieu. Il en résulte que ces routes ont dans le département une longueur totale de 270.000 mètres ou 67 lieues et demie, dont la dépense est évaluée à 3.089.000 francs. M. l'ingénieur a la certitude que cette somme ne sera pas dépassée ; en effet d'après les projets détaillés et approuvés, une longueur totale de 131.352 mètres ou 34 lieues et demie ne coûtera pas plus de 1284 francs 79, c'est-à-dire moins de la moitié de la somme totale et encore où n'a pas été déduit les rabais qui ont été consentis par les adjudicateurs et qui sont déjà assez considérables. Les travaux sont commencés sur plusieurs points et tous les projets seront soumis et pourront être approuvés avant la fin de l'année courante.



dans l'ouest, supposé permettre une arrivée rapide des forces armées.

d'un réseau de routes



(Ludours

Histoire

Saint-Léger-sous-Cholet

Mais les routes stratégiques forment un réseau avec les routes royales et départementales et celles-ci surtout sont loin d'être achevées dans le département. Il prie M. le Préfet d'engager le conseil général à faire des sacrifices pour achever promptement ses routes, sacrifice qui tourne à l'avantage du département en augmentant avec les communications la prospérité du pays...

Le conseil général, considérant que l'ouverture de la route stratégique n° 3 de St Lambert du Lattay à Champtoceaux et cette n° 32 de Montjean à Jallais rend inutile celle de la route départementale n° 17 de Chalonnes à Jallais sur une longueur d'environ 14.600 mètres, considérant en outre que le tracé proposé par l'ingénieur en chef, de Jallais à St Léger des Bois, sur la route départementale n° 11 de Cholet à Beaupréau, ne présente qu'une longueur de 12.300 mètres, ce qui fait une différence en moins de 2300 mètres et que cette communication serait plus avantageuse au commerce et à l'agriculture, en même temps qu'elle procurerait les moyens d'éclairer la pays.

Est d'avis :

1°/ que le route départementale n° 17 prenne la dénomination de route de Cholet à Chalonnes.

2°/ que la dite route départementale n° 17 soit faite de Chalonnes à St Laurent de la Plaine (lieu d'embranchement de la route stratégique n° 32) et qu'ensuite elle soit continuée de Jallais à St Léger des Bois en passant par le May... »

Extrait du rapport de la session de 1836 :

« A la session de 1835, le conseil avait voté 3.441 francs pour l'entretien des routes stratégiques à livrer au public en 1836. La commission, considérant que ces routes stratégiques de l'Ouest ne peuvent être assimilées qu'à des routes royales créées dans un but d'intérêt général, celui de rendre impossible le retour des guerres civiles qui ont désolé ces contrées, il est raisonnable que le Gouvernement prenne à sa charge une dépense faite dans son intérêt... si on laissait encore à leur charge l'entretien de ces routes militaires ouvertes par une haute pensée politique, la pacification du pays..... »

Numérotation des routes stratégiques dans le département :

- N° 1, (151 km) de Poitiers à Nantes, par Mortagne, Tiffauges et Clisson, classée route impériale en 1862.
- N° 3, (52 km) de Champtoceaux à St Lambert du Lattay, par le Fuilet, Montrevault, St Laurent de la Plaine. RD en 1862.
- N° 7 (81 km) de Cholet à St Jean de Monts par le Couboureau, Tiffauges, Treize-Septiers, Legé, Challans.
 RD en 1862.
- N° 9 (100 km) d'Angers à Niort.
- N° 17 (22 km) de Vihiers à Chatillon sur Sèvre
- N° 19 (51 km) de Tiffauges à la Chataigneraie.
- N° 21 (39 km) d'Ancenis à Montaigu par Vallet et Clisson.
- N° 28 (22 km) de Beaupréau à Clisson, par Villedieu et Montfaucon.
- N° 30 (37 km) de Nantes à Ancenis (rive gauche) par le Loroux-Bottereau, St Laurent des Autels, Liré.
- N° 32 (27 km) de Montjean à Jallais par Bourgneuf, le Pin en Mauges, la Poitevinière.

Yves Meignan